



Règlement de la Foire à tout du SAMEDI 9 MAI 2026 - 8h30 / 17h30 CAMPING LES DEUX RIVIERES A MARTIGNY 76

Toute activité commerciale est soumise à réglementation par la loi.

Seuls les vides greniers ou foire à tout sont délivrés de cette réglementation une fois par an. La provenance et la vente des objets se feront sous la seule responsabilité des exposants.

Ni les Organisateurs, ni la direction du camping, ni la Mairie ne sauraient être tenus pour responsables.

- Est interdite, par tout exposant, la vente d'animaux, de produits alimentaires, de confiseries, de boissons, cassettes cd ou dvd etc à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes.
- L'ouverture aux exposants se fera de 7h30 à 8h30 afin de permettre votre installation. Pour les arrivées après 8h30 les emplacements seront perdus.
- Le placement se fera par ordre d'arrivée.
- Pour la sécurité de chacun, **IL SERA STRICTEMENT INTERDIT DE LAISSER SON VEHICULE SUR LE SITE (parking à l'extérieur).**
- Les annulations de dernière minute de la part des exposants ne seront pas remboursées.
- Le départ des exposants ne peut avoir lieu avant 17h30.

Le CORD 76 se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants concernés.

Chaque exposant devra s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé.

Dans le cas contraire, son inscription pour tout autre vide-greniers sur la commune se verra refusé.

Le CORD se réserve le droit d'annuler le vide grenier le jour même en cas d'intempéries continue, dans ce cas nous remboursons mais vous pouvez également en faire don pour la recherche médicale.

Une restauration sera mise en place par la direction du camping.

Un stand gourmandises sucrées sera proposée par le Collectif.

Fait à _____ Le _____

SIGNATURE

PAGE 1/2



Règlement de la Foire à tout SAMEDI 9 MAI 2026 - 8h30 / 17h30
CAMPING LES DEUX RIVIERES A MARTIGNY 76

FORMULAIRE d'INSCRIPTION FOIRE A TOUT
du SAMEDI 9 MAI 2026 du CORD 76
CAMPING LES DEUX RIVIERES A MARTIGNY 76
A REMPLIR - A SIGNER et A RETOURNER PAR COURRIER (adresse ci-dessus)
OU PAR MAIL AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES

Merci de joindre obligatoirement à ce formulaire d'inscription :

- 1) - votre chèque de règlement à l'ordre du CORD 76
- 2) - la photocopie de votre carte d'identité en cours de validité
- 3) - la liste des objets et articles

Mr Mme Melle **NOM**

PRENOM

ADRESSE COMPLETE

TEL

MAIL

sollicite _____ ml X 3,00 €/ml soit un total de _____

Chèque N°

Banque

Carte d'identité N° : _____ Délivrée le _____

Par préfet de : _____

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant,
- ne pas vendre d'animaux, armes,
- ne vendre que des articles et objets personnels et usagés ART L310-2 du commerce.

Fait à _____ Le _____

SIGNATURE de l'exposant